

Voir *Consignes de sécurité* à la page 27.

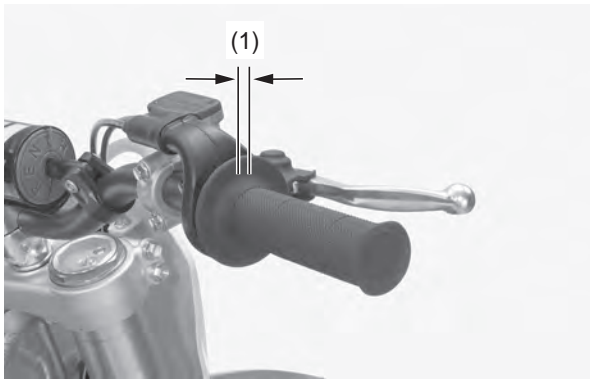
Garde à la poignée des gaz

Contrôle

Vérifier la garde (1).

Garde : 3 – 5 mm

Si nécessaire, la ramener dans la plage spécifiée.

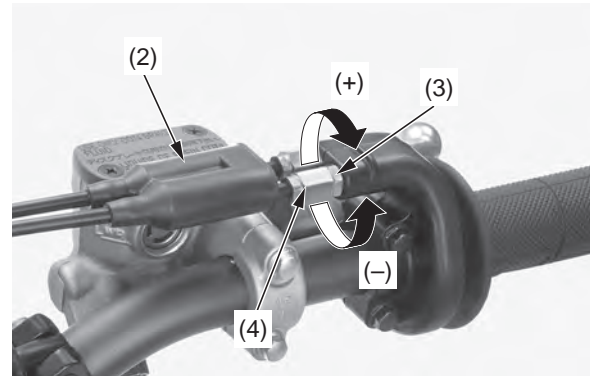


(1) garde

Réglage supérieur

Les petits réglages s'effectuent généralement avec le tendeur supérieur.

1. Tirer le cache-poussière (2) en arrière.
2. Desserrer le contre-écrou (3).
3. Tourner le tendeur (4).
Pour diminuer la garde, tourner le tendeur dans le sens (-) ; pour l'augmenter, tourner le tendeur dans le sens (+).



(2) cache-poussière
(3) contre-écrou
(4) tendeur
(+) augmentation
(-) diminution

4. Serrer le contre-écrou au couple spécifié : 4 N·m (0,4 kgf·m)
Remettre le cache-poussière en place.
5. Après le réglage, vérifier si la rotation de la poignée des gaz est régulière de la position de fermeture complète à la position d'ouverture complète sur toutes les positions du guidon.

Si le tendeur est presque entièrement dévissé ou si l'on ne parvient pas à régler correctement la garde, le revisser complètement et revenir en arrière d'un tour.

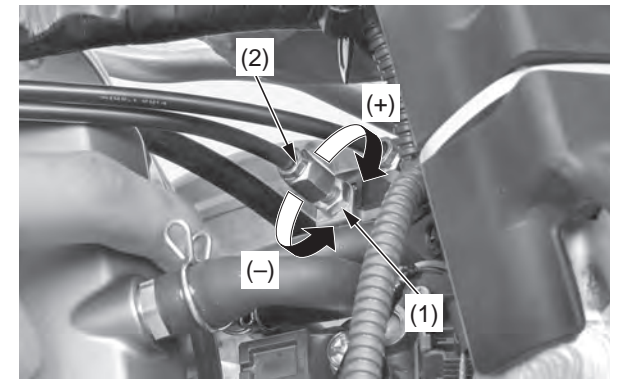
Serrer le contre-écrou au couple spécifié : 4 N·m (0,4 kgf·m)

Reposer le cache-poussière et effectuer le réglage avec le tendeur inférieur.

Réglage inférieur

Le tendeur inférieur sert pour les réglages importants de la garde tels que ceux qui suivent le remplacement des câbles des gaz ou la dépose du boîtier papillon. On l'utilise également lorsque le tendeur supérieur ne permet pas d'obtenir un réglage correct.

1. Suspendre le réservoir de carburant sur le côté gauche du cadre (page 38).
2. Desserrer le contre-écrou (1).
3. Pour diminuer la garde, tourner le tendeur (2) dans le sens (-) ; pour l'augmenter, tourner le tendeur dans le sens (+).



(1) contre-écrou
(2) tendeur
(+) augmentation de la garde
(-) diminution de la garde

4. Serrer le contre-écrou au couple spécifié : 4 N·m (0,4 kgf·m)
5. Actionner la poignée des gaz pour s'assurer qu'elle fonctionne en douceur et revient complètement en arrière.
6. Reposer le réservoir de carburant (page 39).

Si l'on ne parvient pas à régler la garde dans la plage spécifiée, consulter le concessionnaire Honda.